



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Déclaration liminaire du SNUDI-FO 94 à la CAPD du 30 septembre 2026

Monsieur le Directeur Académique,
Messieurs les DASEN-Adjoints,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Secrétaire générale adjointe,
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Un point de bascule dans la remise en cause généralisée de l'École publique

Un mois après la rentrée scolaire, le constat dressé par le SNUDI-FO 94 est sans appel : **un point de bascule a été franchi dans la remise en cause généralisée de l'École publique dans notre département.**

Lors du CSA du 7 septembre 2026, nous dénonçons déjà une rentrée catastrophique, marquée par des classes sans enseignant, des postes non pourvus, des compléments de décharge et de temps partiel manquants, l'absence de remplaçants disponibles dans la plupart des circonscriptions et le manque d'AESH dans la plupart des écoles.

Un mois plus tard, le constat est le même voire pire. Il ne peut plus être question « d'ajustements de rentrée ». Cette rentrée marque un véritable point de bascule. **L'institution n'est plus en capacité de garantir un enseignant devant chaque classe et d'assurer le remplacement d'absences pourtant connues et parfois prévues pour plusieurs semaines.**

Et nous n'acceptons pas que qui que ce soit ose prétendre qu'il y a un problème de recrutement. Nous savons tous ici que, pour la première fois depuis plusieurs années, il y a 80 lauréats inscrits sur la liste complémentaire des concours CRPE de l'académie de Créteil. 80 lauréats qui ont été jugés aptes à exercer la fonction de professeur des écoles par le jury du concours présidé par monsieur le Recteur de l'académie. 80 lauréats qui ne sont toujours pas appelés et recrutés par refus du Ministre qui porte totalement la responsabilité des classes qui, chaque jour, restent sans enseignant et des moyens de remplacement exsangues, voire totalement inexistants. Rappelons que si le ministère persiste dans son refus de les recruter, ces 80 lauréats perdront, aujourd'hui, le bénéfice de leur concours. Il y a urgence à procéder immédiatement à leur recrutement. L'urgence est double : pour les écoles qui ont besoin d'enseignants et pour ces 80 collègues qui ont réussi le concours. Opposer un nouveau refus à ce recrutement c'est décider délibérément de laisser les élèves de notre département sans enseignant.

Les situations dont le SNUDI-FO 94 est saisi depuis la rentrée sont édifiantes.

À l'école **élémentaire Robert Lebon de Villejuif**, une ouverture de classe a été prononcée lors du CSA de repli du 15 septembre 2026, alors que le SNUDI-FO 94 avait saisi l'administration sur la situation de cette école qui était au-dessus des seuils, dès le 27 août. À la suite de cette décision tardive, les collègues ont dû revoir en urgence toute leur structure et la répartition des élèves. Mais

15 jours après l'ouverture, aucun enseignant n'a été affecté sur le poste. La nouvelle structure ne peut donc pas être mise en place et les élèves de cette classe sont répartis quotidiennement dans les autres classes, qui restent de fait, surchargées. Sur le papier, une classe a été ouverte, mais elle n'existe pas dans la réalité.

À l'école **élémentaire Charles Péguy de Thiais**, un poste reste non pourvu depuis la rentrée. Depuis maintenant un mois, une classe fonctionne donc sans enseignant affecté. Les élèves de cette classe de CE1 sont répartis dans les autres classes et sont ainsi privés des heures d'enseignement auxquelles ils ont droit. Un mois après la rentrée, l'institution n'est toujours pas en mesure de mettre un enseignant devant cette classe.

À l'école **élémentaire Montaigne d'Alfortville**, deux enseignantes de CE1 sont en congé long et ne sont toujours pas remplacées. Cette école REP compte quatre classes de CE1 relevant du dispositif « 100 % réussite ». Les réunions liées à ce dispositif ont commencé avec le coordonnateur REP, mais, dans le même temps, **la moitié des élèves de CE1 de l'école est privée de ses enseignants depuis la rentrée**. Là encore, sur le papier, il y a des dispositifs 100% réussite, mais dans la réalité ils n'existent pas.

À la **maternelle Champ des Alouettes de Charenton-le-Pont**, le poste de direction reste vacant malgré une candidature déposée. La classe de petite section fonctionne à temps partiel depuis la rentrée, faute d'enseignant. L'équipe est épuisée et les parents d'élèves sont révoltés de voir perdurer une situation qui prive leurs enfants de classe et les laisse sans interlocuteur de direction, pourtant indispensable au fonctionnement de l'école.

À la maternelle **Les Marguerites de Fresnes**, aucun enseignant n'est toujours nommé pour assurer la ½ décharge de direction. La directrice est donc contrainte de répartir ses élèves de petite section dans les autres classes lorsqu'elle assure ses missions de direction. **Depuis un mois, ces élèves n'ont ainsi classe qu'à mi-temps**. Là encore, sur le papier, il y a une demi-décharge de direction, mais dans la réalité elle n'existe pas.

La situation de Fresnes mérite d'ailleurs que l'on s'y arrête. **Au 30 septembre 2026, nous comptabilisons déjà 76 journées d'absence non remplacées**. Ce même volume n'avait été atteint que le 28 novembre en 2024, puis le 14 octobre en 2025. Cette année, il est atteint dès la fin septembre. Ces 76 journées ne sont pas un simple indicateur statistique. **Ce sont 76 journées durant lesquelles des classes ont dû fonctionner sans enseignant ou sans remplaçant, avec des élèves répartis dans les autres classes ou, dans certaines situations, privés de classe**. La répétition de ce constat, chaque année plus tôt, confirme le caractère structurel des difficultés de remplacement et la responsabilité totale du Ministre qui décide délibérément de ne pas recruter les 80 listes complémentaires du concours.

Rappelons que la refonte du remplacement, avec le passage de cinq à quatre zones et l'élargissement du périmètre d'intervention des titulaires remplaçants, nous avait notamment été présentée comme une réponse aux difficultés de remplacement rencontrées dans ce secteur. Force est de constater que le remède annoncé ne produit pas les effets escomptés. **Élargir les zones d'intervention et dégrader les conditions d'exercice des titulaires remplaçants ne crée aucun poste supplémentaire. Pour remplacer les enseignants absents, il faut des remplaçants ! Et pour cela recruter immédiatement les 80 lauréats sur la liste complémentaire du concours.**

À l'école **élémentaire Georges Pompidou de Maisons-Alfort**, l'étudiant fonctionnaire stagiaire affecté à 50% n'a toujours pas de binôme. Cette situation avait déjà été signalée lors du CSA du 7 septembre 2026. Faute de moyen de remplacement, les élèves se retrouvent sans enseignant une semaine sur deux.

À l'école **maternelle Le Nôtre d'Ormesson-sur-Marne**, la directrice, actuellement en formation LADIRE, n'est remplacée qu'une seule journée sur les quatre jours de classe.

À la **maternelle Schaken de Saint-Maur-des-Fossés**, une enseignante de moyenne section n'a

pas été remplacée du 10 au 24 septembre. Dans cette école de quatre classes, 25% des classes de l'école se sont retrouvées sans professeur, avec toutes les conséquences sur les autres classes qui ont dû accueillir les élèves répartis.

À l'école **élémentaire Joliot-Curie de Villejuif**, aucun enseignant n'est affecté sur le dispositif ULIS depuis la rentrée. Les élèves à besoins éducatifs particuliers qui devraient bénéficier de l'accompagnement et des enseignements adaptés prévus dans le cadre du dispositif ULIS sont donc inclus de force dans leurs classes de référence, non pas en fonction de leur PPS et de leurs besoins, mais par décision de l'institution de transformer le poste de coordonnateur ULIS en poste fictif, c'est-à-dire en mirage.

Cette pénurie frappe aussi de plein fouet les dispositifs spécialisés. Selon les remontées dont nous disposons, alors que plus de cinquante collègues sont en formation CAPPEI cette année, **la quasi-totalité des enseignants d'ULIS concernés n'a pas de binôme pour assurer leur remplacement pendant leurs périodes de formation, au détriment de leurs élèves.** Faute d'enseignant, leurs élèves sont alors inclus 18 semaines sur les 36 que compte l'année scolaire, malgré leur notification et leur affectation en ULIS, dans les classes de référence. C'est notamment le cas à l'école **élémentaire Victor Hugo de Vitry-sur-Seine** ou à l'école **élémentaire Bled de Saint-Maur-des-Fossés**, ou encore à l'**élémentaire Olympe de Gouges à Arcueil** où les enseignantes, en formation pendant quatre semaines, ne seront pas remplacées, C'est également le cas à l'**école élémentaire Makarenko A de Vitry-sur-Seine** où l'enseignante du dispositif ULIS, actuellement en congé long, n'est pas remplacé.

Les RASED et les dispositifs UPE2A sont confrontés à la même pénurie. Dans la circonscription de **Nogent-sur-Marne**, un enseignant spécialisé à dominante pédagogique, actuellement en formation CAPPEI, n'est pas remplacé. À l'école **élémentaire Jean Monnet de Fresnes**, le poste UPE2A reste non pourvu depuis la rentrée. Même situation à l'école des Hautes-Bruyères de Villejuif, où le demi-poste UPE2A n'est toujours pas pourvu et relève lui aussi du mirage. A l'élémentaire Jean Macé de Choisy-le-Roi, l'enseignante n'est pas remplacée depuis la rentrée. À chaque fois, ce sont des dispositifs destinés précisément aux élèves qui ont besoin d'un accompagnement particulier qui cessent de fonctionner ou fonctionnent de manière dégradée faute d'enseignants.

Toutes ces situations ont un point commun, le manque de personnels, conséquence du budget 2026 et de la décision du Ministre de refuser de recruter. Dès la rentrée, le SNUDI-FO 94 alertait sur l'utilisation des titulaires remplaçants pour occuper des postes vacants, réduisant d'autant les moyens disponibles pour assurer les remplacements. Un mois plus tard, le constat est là, les postes vacants ne sont toujours pas tous pourvus et le vivier de remplaçants est déjà exsangue, voire totalement inexistant.

Le manque d'AESH participe de la même logique

La pénurie de personnels ne concerne pas les seuls enseignants. **Elle frappe avec la même violence les élèves en situation de handicap et les AESH.**

À l'école **élémentaire Montesquieu de Vitry-sur-Seine**, 30 élèves disposent d'une notification d'accompagnement. Les besoins s'élèvent à 234 heures alors que seules 168 heures sont attribuées. Il manque donc déjà 66 heures d'accompagnement. Malgré cela, l'école a appris que l'une des sept AESH qui y sont affectées devait être déplacée, ce qui aurait laissé six élèves supplémentaires sans accompagnement. Il aura fallu l'intervention du SNUDI-FO 94 pour empêcher ce déplacement et obtenir son maintien dans l'école.

À l'école **élémentaire Jules Ferry de Maisons-Alfort**, les notifications représentent 144 heures d'accompagnement, mais seules 72 heures sont actuellement assurées par trois AESH. La moitié des heures notifiées n'est pas couverte. Trois élèves scolarisés en classe ordinaire disposent par ailleurs d'une notification d'orientation, respectivement en ITEP, en IME et en ULIS TSA, qui ne sont

pas mises en œuvre.

À l'école **élémentaire Joliot-Curie de Choisy-le-Roi**, le dispositif ULIS fonctionne depuis la rentrée **sans AESH-co**. Cette absence compromet l'accompagnement des élèves dans leurs classes de référence et place l'enseignant coordonnateur dans l'impossibilité d'assurer seul l'ensemble des missions liées au fonctionnement du dispositif tout en garantissant la sécurité des élèves.

Là encore, les besoins sont connus, les notifications sont prononcées, les volumes horaires sont calculés, mais les personnels nécessaires ne sont pas affectés par l'institution. Dès la rentrée, le SNUDI-FO 94 dénonçait cette situation et rappelait que les notifications d'accompagnement et d'orientation n'étaient pas satisfaites dans de nombreuses écoles du département.

Des AESH non renouvelées après trois années de CDD

Dans le même temps, nous sommes saisis de plusieurs situations d'AESH dont le contrat n'est pas renouvelé à l'issue de trois années de CDD, sans qu'aucune explication ne leur soit apportée, alors même qu'elles pourraient poursuivre leurs missions en CDI.

C'était notamment le cas dans les écoles maternelle et élémentaire Jules Ferry de Maisons-Alfort, où deux AESH ont été informées que leur contrat ne serait pas renouvelé. Pourtant, les directrices et directeurs des écoles dans lesquelles elles avaient exercé reconnaissent la qualité de leur travail auprès des élèves en situation de handicap et le PIAL avait émis un avis très favorable à leur cédésation. Là encore, il aura fallu l'intervention du SNUDI-FO 94 pour que ces deux collègues se voient finalement proposer un CDI.

Nous sommes aujourd'hui saisis de la situation d'une AESH à l'école **maternelle Joliot-Curie de Vitry-sur-Seine**, dont le CDD arrive à échéance le 8 octobre. Après trois années d'exercice, elle a appris fin août que son contrat ne serait pas renouvelé, sans qu'aucun motif ne lui soit communiqué. Cette décision place cette AESH et toute l'équipe enseignante dans l'incompréhension et la colère.

Alors que nous venons de rappeler combien les besoins d'accompagnement restent insatisfaits dans le département, il serait incompréhensible de se priver d'AESH expérimentées dont le travail auprès des élèves donne satisfaction.

Nous demandons donc aujourd'hui, dans cette CAPD, l'engagement que cette AESH se verra proposer un CDI. Les directeurs et les enseignants des écoles dans lesquelles elle a exercé confirment la qualité de son travail et sont favorables à la poursuite de ses fonctions auprès des élèves en situation de handicap.

Pour le SNUDI-FO 94, c'est bien un point de bascule qui est franchi dans la remise en cause de l'École publique. Le manque de moyens n'entraîne plus seulement une dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissage des élèves. Il conduit désormais l'institution à ne plus être en mesure d'assurer partout ses missions les plus élémentaires : mettre un enseignant devant chaque classe, remplacer les personnels absents, assurer les décharges réglementaires, respecter les notifications MDPH, garantir le droit à l'instruction des élèves.

Ce qui était présenté comme exceptionnel tend à devenir un mode de fonctionnement permanent et généralisé. Nous ne l'acceptons pas.

Le SNUDI-FO 94 considère que les politiques budgétaires du gouvernement et le refus du Ministre de procéder aux recrutements nécessaires portent une responsabilité directe dans cette situation. Lors du CSA du 7 septembre, nous exigeons déjà le recrutement immédiat des enseignants nécessaires pour pourvoir les postes et assurer les remplacements dès le premier jour, ainsi que le recrutement des AESH nécessaires au respect des notifications.

Et alors que cette rentrée démontre chaque jour les conséquences concrètes des choix ministériels, les annonces budgétaires du gouvernement ne prévoient pas de répondre à cette situation. Elles

annoncent au contraire de nouvelles économies massives sur les services publics.

Retrait du plan Macron-Lecornu !

Le projet de budget pour 2027 prévoit 54 milliards d'euros « d'effort budgétaire », selon les propres mots du premier ministre, avec de nouvelles restrictions qui pèseront sur les services publics, la Sécurité sociale, les retraités, les fonctionnaires, les salariés.

Pour mesurer ce que représente un tel chiffre, c'est l'équivalent de près de 84% des 64,5 milliards d'euros consacrés en 2026 à la mission « *Enseignement scolaire* ». Autrement dit, 54 milliards d'euros représentent presque l'équivalent de dix mois du budget permettant de faire fonctionner l'ensemble de l'enseignement scolaire : rémunération des personnels, fonctionnement des écoles, des collèges et des lycées et assurer la scolarisation de millions d'élèves.

Pour les fonctionnaires, le gouvernement annonce une nouvelle année blanche, avec le gel du point d'indice pour la troisième année consécutive, alors même que la paupérisation se développe et que les AESH restent rémunérés à des niveaux particulièrement indécents. Rappelons que, depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu 33% de pouvoir d'achat par rapport à l'inflation. Et le gouvernement voudrait leur imposer une nouvelle année de gel du point d'indice ! Hier, mardi 29 septembre, les agents de la Fonction publique étaient massivement en grève et en manifestation, à l'appel de leurs fédérations syndicales, pour exiger l'augmentation du point d'indice et contre les budgets d'austérité à commencer par le projet de budget 2027 et ses 54 milliards d'euros de coupes dans les dépenses publiques. Les grèves et mobilisations des enseignants se multiplient dans les collèges et les lycées. Les lycéens qui se mobilisent aussi expriment les mêmes revendications contre les mesures d'austérité qui dégradent l'École publique et les conditions d'enseignement, et contre les mesures qui remettent en cause leur droit d'égal accès à l'instruction. Des milliers de lycéens étaient présents dans les manifestations d'hier aux côtés des personnels de l'Education nationale, des pompiers, des fonctionnaires, dont les revendications se rejoignent : tous veulent les moyens nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux de la population.

Tout le monde a pu constater que les moyens attribués à la rénovation thermique des écoles les plus vulnérables sont passés de 60 à 20 millions d'euros entre le début et la fin de l'été, alors que les épisodes de fortes chaleurs ont une nouvelle fois montré l'urgence d'adapter le bâti scolaire.

Pour le SNUDI-FO 94, ce n'est pas d'un nouveau plan d'austérité dont l'École publique et les services publics ont besoin. Ce sont des postes, des personnels, une augmentation significative de 10% tout de suite du point d'indice, le recrutement en masse et en urgence des personnels nécessaires, à commencer par les 80 lauréats de la liste complémentaire du CRPE Créteil. Le SNUDI-FO 94, avec son Union Départementale, exige l'abandon immédiat du plan Macron-Lecornu de 54 milliards de coupes.

Congés pour raisons de santé : de nouvelles attaques contre les droits des personnels

Les décrets publiés cet été s'inscrivent dans la même logique d'économies budgétaires. Après la baisse de 10% de la rémunération en congé maladie ordinaire, le gouvernement franchit une nouvelle étape et renforce les contraintes qui pèsent sur les personnels malades et donne davantage de pouvoir à l'administration pour intervenir dans leur parcours de soins.

Pour les congés maladie ordinaire, l'arrêt initial est désormais limité à 30 jours et les prolongations à 62 jours, sauf dérogation. Le maintien de la rémunération lors d'une prolongation est conditionné au fait qu'elle soit prescrite par le même médecin. L'administration pourra également procéder à des contrôles de présence au domicile lorsque l'arrêt comporte des restrictions de sorties.

Autrement dit, après avoir décidé qu'un fonctionnaire malade devait perdre 10% de sa rémunération, le gouvernement ajoute le contrôle et la suspicion à la sanction financière.

Les collègues atteints de pathologies lourdes ne sont pas épargnés. Pour les congés de longue maladie et de longue durée, les agents ne peuvent plus contester un avis défavorable du Conseil médical lorsque cet avis est conforme à celui du médecin expert.

Mais c'est probablement avec **le temps partiel thérapeutique** que la logique apparaît le plus clairement. Jusqu'à présent, sa mise en œuvre était immédiate à réception de la prescription. Désormais, elle est soumise à l'accord de l'employeur et les nécessités de service pourront être invoquées pour refuser une première demande comme un renouvellement.

C'est un basculement que le SNUDI-FO 94 refuse. Et ces mesures ne peuvent être dissociées de la politique d'austérité que nous venons de dénoncer. Alors que le gouvernement annonce 54 milliards d'euros d'effort budgétaire, le manque de personnels pourrait désormais devenir un motif pour demander à un collègue malade de travailler davantage que ce que son état de santé permet. Une logique purement comptable qui conduit à faire passer les nécessités de service et les économies budgétaires avant la santé des agents.

Pour le SNUDI-FO 94, ce n'est pas aux personnels malades de payer le refus du ministère de recruter ! La santé des agents ne peut pas devenir une variable d'ajustement des besoins du service.

Enfin, le gouvernement a choisi de pérenniser **la rupture conventionnelle** tout en diminuant fortement son coût pour l'employeur public. Les plafonds des indemnités sont réduits, parfois de moitié selon l'ancienneté, et le plafond global est lui aussi divisé par deux.

La Fédération Générale des Fonctionnaires FO a voté contre ce dispositif. Derrière le prétendu « accord » entre l'administration et l'agent, le rapport de force n'est évidemment pas celui de deux parties placées sur un pied d'égalité, et aucun garde-fou réel ne protège les personnels contre les pressions visant à les pousser vers la sortie.

Réduire les droits des agents en maladie, contrôler davantage les personnels malades, permettre que les nécessités de service l'emportent sur un temps partiel thérapeutique et rendre moins coûteux le départ définitif d'un fonctionnaire : ces mesures ont une cohérence. Pour le SNUDI-FO 94, elles participent de la même politique d'austérité et de remise en cause des droits statutaires.

Ce ne sont pas les droits des personnels malades qu'il faut réduire pour pallier le manque de personnels. Ce sont les postes nécessaires qu'il faut créer !

Erreurs de rémunération et demandes d'audience

Pour terminer notre déclaration liminaire, le SNUDI-FO 94 souhaite attirer votre attention sur deux points.

Depuis le versement des salaires du mois de septembre, nous sommes saisis par de très nombreux collègues qui constatent des erreurs sur leur rémunération. Plusieurs nous signalent notamment ne pas avoir perçu l'ISAE, l'ISSR, les indemnités de direction d'école ou la prime Grenelle auxquelles ils ont droit.

Dans le contexte que nous avons décrit, marqué par la perte de pouvoir d'achat des personnels, ces non perçus ne sont pas sans conséquence sur nos collègues. Il n'est pas acceptable que des personnels puissent se retrouver en difficulté financière parce que l'intégralité de la rémunération qui leur est due ne leur a pas été versée.

Nous demandons donc que toutes les situations que nous ferons remonter aux services soient examinées avec la plus grande attention et traitées dans les meilleurs délais, afin que les régularisations nécessaires puissent intervenir rapidement.

Enfin, le SNUDI-FO 94 a adressé à la Direction académique plusieurs demandes d'audience urgentes, certaines portées par notre organisation, d'autres dans un cadre intersyndical. À ce jour, plusieurs de ces demandes restent sans réponse.

Nous demandons que ces audiences puissent être accordées rapidement. Les délégations d'école qui les sollicitent doivent pouvoir être entendues, présenter les difficultés auxquelles elles sont confrontées et obtenir des réponses aux situations qu'elles soulèvent.

Nous vous remercions de votre attention.